

EPSSA07

Enseignement Professionnel du Secourisme
et de Sécurité Aquatique

Centre Départemental de Formation Ardèche

B.N.S.S.A Ardèche

(Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Condition d'inscription

Dès 16 ans et avoir 17 ans au jour de l'examen. La majorité étant nécessaire pour pratiquer la profession de BNSSA, le diplôme ne sera toutefois délivré aux candidats mineurs qu'une fois leur majorité atteinte.

Constitution du dossier examen

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport.
- Photo d'identité récente (ne pas oublier de marquer le nom au dos de la photo)
- Enveloppes grand format timbrée à 1.40€ l'ensemble à l'adresse du candidat (Diplôme)

Un **certificat médical type** (document ci-joint obligatoire) avec **tampon du médecin** et **datant de moins de 3 mois** à la date de l'examen

La demande d'inscription à l'examen (ci joint)

Pour les candidats en recyclage quinquennal le diplôme du BNSSA devra être joint

Coût de la Formation

* Formation BNSSA : règlement de **420€** à l'ordre d'**E.P.S.S.A**

* Formation COMPLETE (BNSSA et PSE1) : règlement de **680€** (1 chèque de 420€ BNSSA et 1 chèque de 260€ PSE1)

* ASSURANCE RCP obligatoire de **30€** à l'ordre de la **FNMNS**

Les inscriptions seront validées après le règlement

Recyclage BNSSA

Pour le Recyclage Quinquennal

Règlement de **170€** à l'ordre d'**E.P.S.S.A 07** qui comprend les frais de dossier, d'examen et de formation sur la semaine.

Un devis et une convention pourront vous être fournis pour les prises en charge, une facture sera délivrée en fin de formation, ainsi qu'une attestation de présence ci besoin.

Formation

Les lieux, les dates ainsi que les coordonnées du responsable de formation sont disponibles sur le site internet de l'association : www.epssa.fr

Autorisation Parentale obligatoire pour les Mineurs

Je soussigné(e)
représentant légal de
autorise ce (cette) dernier(e) à s'inscrire et à participer à la session de formation BNSSA organisée par le Centre de Formation EPSSA 07, qui se déroulera à : le
Fait à : le : / /

SIGNATURE :

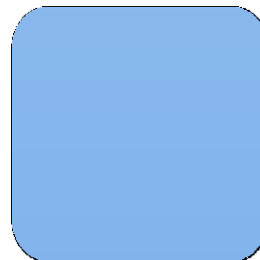
Attention le diplôme de secourisme PSE1 ou de son recyclage annuel est obligatoire pour le dépôt du dossier d'examen

EPSSA07

Enseignement Professionnel du Secourisme
et de Sécurité Aquatique

Centre Départemental de Formation Ardèche

(à retourner au responsable de formation)



NOM.....Prénom.....

NE (E) le .../.../..... À Départ.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

Téléphone 04 Portable : 06.....

Adresse mail : @

Situation actuelle :

Lycéen (nom):

Universitaire (filiale):.....

Salarié (secteur):.....

Sans emploi.....

Titulaire du diplôme Premier Secours **PSE1** : nom de l'association et date de délivrance :

.....

Titulaire du Recyclage Premier Secours **PSE1** : nom de l'association et date de délivrance :

.....

Signature du stagiaire

Cadre réservé à l'organisme de formation.

Inscription parvenue le N°.....

OBSERVATION.....

Pour le dossier d'examen seul les documents administratifs type de la préfecture doivent être utilisés.

DOSSIER :

Demande d'inscription

Photo

Carte identité

Certificat médical (moins de 3 mois) Enveloppes

Photocopie PSE1

Règlement Date :

Formation BNSSA chèque N°.....

Assurance RCP chèque N°.....

Recyclage BNSSA chèque N°.....

Formation COMPLETE (BNSSA et PSE1) chèque N°

Déposer le dossier au responsable de formation

Responsable Formation :

Luc DELORD

Tel : 06.82.17.12.77

Mail : luc.delord@annonayrhoneagglo.fr

Adresse : EPSSA Centre AQUAVAURE 30 Rue Mathieu Duret, 07100 Annonay



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DES SPORTS

ANNEXE I

EXAMEN INITIAL

BNSSA - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRENOM :

SEXE : SITUATION DE FAMILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE :

.....

N° DE TELEPHONE / PORTABLE.....

SITUATION PROFESSIONNELLE :

CERTIFICATS SECOURISTES OBTENUS (numéro, date et lieu d'obtention)

PSE NIVEAU 1 (date) :

PSE NIVEAU 2

Attestation annuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION SECOURISTE FORMATRICE :

.....

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME QUI A PREPARE LE CANDIDAT AUX EPREUVES
DE NATATION :

Fait à....., le.....

Signature

Visa de l'organisme ayant assuré
la préparation du candidat



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DES SPORTS

ANNEXE II

Examen recyclage

BNSSA - FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM :

PRENOM :

SEXE : SITUATION DE FAMILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE :

.....

N° DE TELEPHONE / PORTABLE

SITUATION PROFESSIONNELLE :

CERTIFICATS SECOURISTES OBTENUS (numéro, date et lieu d'obtention)

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET SAUVETAGE AQUATIQUE

PSE NIVEAU 1 (date) :

PSE NIVEAU 2

Attestation annuelle

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION SECOURISTE FORMATRICE :

.....

Fait à....., le.....

Signature

Visa de l'organisme ayant assuré
la préparation du candidat



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DES SPORTS

ANNEXE II

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné : docteur en médecine, certifié
avoir examiné ce jour,

M.....

et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et de sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A....., le.....
Signature,

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesurées séparément. Soit au moins $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil, quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à $1/10$) ;

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à $8/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.